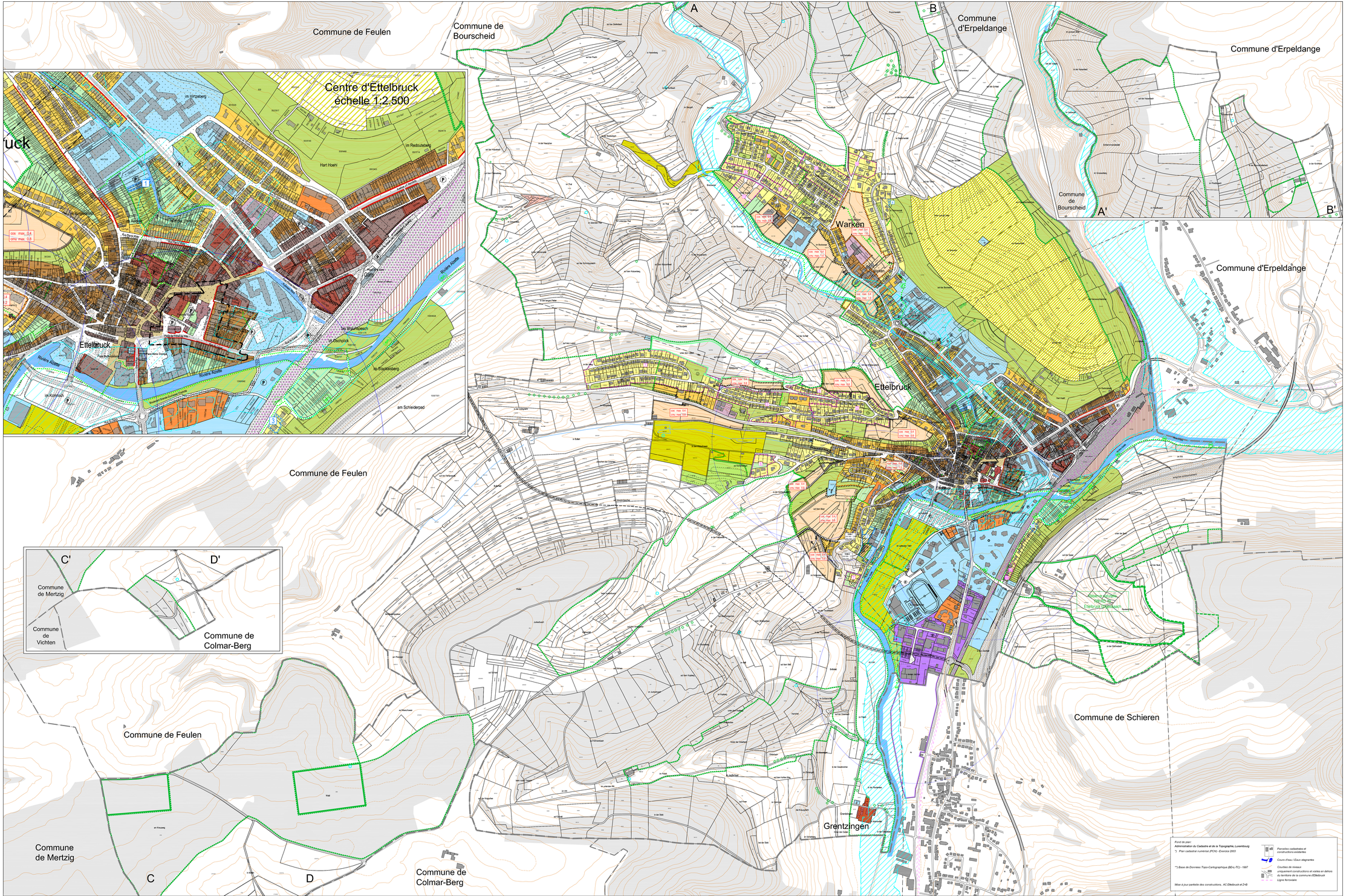

- Zone centrale III - secteur commercial
- Zone centrale II - secteur habitation
- Zone de forte densité
- Zone de moyenne densité
- Zone de faible densité
- Zone des bâtiments à préserver
- Secteur sauvegardé des alentours de l'église St. Sébastien - PAP approuvé 1994
- Inventaire supplémentaire des monuments nationaux
- Zone d'aménagement particulier - PAP
- PAP suivant indication: cos et cmu
- Zone d'aménagement différé
- PAP approuvé par le Ministre de l'intérieur
- Zone de garage suivant PAP approuvé
- Zone d'espace libre
- Accès à prévoir
- Zone d'activités commerciales, artisanales et de services
- Zone d'activités spéciales
- Zone de bâtiments et d'aménagements publics
- Zone des terrains à étude
- Zone de réserve
- Zone inondable - situation 1993 à vérifier suivant règlement grand-ducal du 6 avril 1999 Mémorial A - no 38 du 16 avril 1999
- Zone desservie par le chauffage urbain
- Zone piétonne
- Chemin piéton / cycdable
- Zone de verdure
- Zone non aedificandi
- Zone de camping
- Zone de sports, de loisirs et de récréation
- Zone des Chemins de Fer Luxembourgeois
- Terrain agricole
- Terrain boisé **)
- Zone inondable - situation 1993 à l'intérieur de l'agglomération à vérifier suivant règlement grand-ducal du 6 avril 1999 Mémorial A - no 38 du 16 avril 1999
- Zone de réserve naturelle proprement dite
- Zone de réserve naturelle communale
- Zone tampon de la réserve naturelle
- Zone d'intérêt paysager
- Les monuments naturels / arbres remarquables
- Zone de protection potentielle des eaux potables:
  - Zone I: source / forage
  - Zone II et III: rayon de 500 mètres autour des forages
- Circulation et stationnement public *) **)
- Voirie étatique / voirie communale
- Voie de communication à l'étude (contournement et voie réservée)
- Voie de communication à l'étude (contournement et voie réservée)
- Ligne de haute tension **)
- Aire de jeux
- Stationnement
- Limite de la commune

Mise à jour :

- Reclassement approuvé
- Jugement du tribunal administratif

Modification conformément à la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement du territoire et le développement urbain

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

- HABR1 Zone d'habitation 1
- HABR2 Zone d'habitation 2

Zone superposée

- Délimitation du plan d'aménagement particulier
- Lion pétion
- Acolle commoustée
- Acolle pétionter
- Arbre à sauvegarder

Ettelbréck
VILLE D'ETTELBRUCK

Plan d'aménagement général

Vote définitif du Conseil Communal en date du 11 mars 2005

Approbation définitive du Ministre de l'intérieur et de l'Aménagement du Territoire en date du 27 février 2006

Jugement du tribunal administratif en date du 9 juillet 2007 No des rôles: 21713, 21707, 21716 et 21717: Cour administrative en date du 28 février 2008: 23349c

Arrêté du Ministre de l'Environnement en date du 21 octobre 2008 N/ref.: 609998 CL/yd

Ettelbruck, Warken et Grentzingen

Fond de plan:
Administration du Cadastre et de la Topographie, Luxembourg
**) Plan cadastral numérisé (PCN) - Exercice 2003*
***) Base de Données Topo-Cartographique (BD-L-TC) - 1997*

Parcelles cadastrales et constructions existantes
Cours d'eau / Eaux stagnantes
Courbes de niveaux uniquement constructions et voirie en dehors du territoire de la commune d'Ettelbruck
Ligne ferroviaire

Mise à jour partielle des constructions, AC Ettelbruck et ZHB

ZEYEN BAUMANN

CHANTAL ZEYEN
PIERRE BAUMANN
Architectes urbanistes
Ingénieurs-conseils TUB
E-mail : secretariat@zeyenbaumann.lu
7-9, rue de Steinsel
L-7254 Bereldange
Tel 33 02 04
Fax 33 28 86

N

échelle 1:5.000

Extrait du centre
échelle 1:2.500

mars 2004
mise à jour mai 2008